

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE

Soutien aux avocats en Turquie

Le Syndicat des Avocats de France apporte son soutien aux 45 avocats qui ont été arrêtés au sein du Palais de Justice de Caglayan le 11 juin 2013 alors que par leur présence pacifique ils soutenaient les revendications des manifestants du Parc Gezi.

Les conditions de ces arrestations, par la police casquée et armée qui a trainé nos confrères hors de l'enceinte du Palais de Justice, sont indignes. Le Syndicat des Avocats de France condamne fermement ces arrestations et les violences qui ont été commises sur les confrères.

Mais au-delà des conditions de ces arrestations dans un lieu de justice, puis du placement en garde à vue, ces arrestations révèlent encore une fois l'atteinte grave et récurrente qui est portée aux droits de la défense en Turquie depuis quelques années.

Ces arrestations interviennent dans la continuité des arrestations, incarcérations et procès fleuve d'avocats poursuivis pour leur fonction de défenseur des droits. Arrestation et incarcération de 46 avocats en novembre 2011, arrestation et incarcération de 9 avocats en janvier 2013, sans compter les nombreuses poursuites pénales, y compris contre le Bâtonnier d'Istanbul.

Ces arrestations constituent des pressions inacceptables sur la défense et des atteintes aux droits et libertés fondamentaux rappelés par la convention européenne des droits de l'homme ratifiée par la Turquie et des atteintes à l'intégrité et aux missions essentielles de la profession d'avocat.

Nos confrères ont décidé de se réunir aujourd'hui 12 juin 2013 à midi devant le Palais de Justice de Caglayan, pour demander le respect des droits de la défense et de la liberté d'expression.

Le Syndicat des Avocats de France apporte son soutien aux confrères incarcérés le 11 juin 2013 et à leurs revendications

Paris, le 12 juin 2013